

## **Les paiements dématérialisés**

L'AFAD Ile de France a développé, depuis plusieurs années, le paiement en ligne pour ses bénéficiaires. En ouvrant un compte Paypal, accessible depuis son site Internet, l'association offre deux possibilités supplémentaires de paiement dématérialisé : par un compte Paypal, si le bénéficiaire en a un, ou par carte bancaire.

### **1) Les paiements dématérialisés, c'est quoi ?**

L'AFAD Ile-de-France a développé, depuis plusieurs années, le paiement dématérialisé ou plus communément appelé le paiement en ligne pour ses bénéficiaires (virements bancaires, paiement en ligne par carte bancaire ou via un compte Paypal). En ouvrant un compte Paypal sur notre site internet, nous offrons ainsi deux nouvelles possibilités de paiements : par un compte Paypal, si le bénéficiaire en a un, ou par carte bancaire. Cela demande beaucoup moins de manipulation, le coût de mise en place est faible ; tout le processus de paiement est simplifié.

### **2) Justement quels sont les avantages de ce système tant pour l'association que pour les bénéficiaires ?**

Dans un premier temps cela représente beaucoup moins de travail de traitement pour notre association ainsi qu'un gain de temps en termes de délais pour nous, mais aussi pour nos bénéficiaires.

D'autre part le paiement en ligne permet d'éviter les risques d'impayés ou de rejet. Le bénéficiaire a, quant à lui, un meilleur contrôle en choisissant la date de paiement. C'est bien plus pratique !

Le paiement en ligne nous a également permis de récupérer un grand nombre d'adresses mail de nos bénéficiaires, de réaliser ainsi une mise à jour de notre base de données et de faire un véritable suivi de l'opération.

Nous avons ainsi pu réaliser une enquête à laquelle nous avons eu un taux de réponses très satisfaisant. Nous avons eu un très bon retour suite à la mise en place du paiement en ligne !

Pour finir la plateforme est accessible 24h/24 et 7j/7 et permet un processus de paiement plus sécurisé (pas de perte de courrier par exemple...).

### **3) Comment cela se passe-t-il techniquement parlant pour la mise en place de ce système ?**

Le seul vrai investissement qu'il y a à faire, c'est au niveau du site internet. Il est indispensable d'avoir une page internet pour mettre en place la plateforme de paiement. Il n'y a aucun frais à l'installation du compte Paypal pour l'association car la plateforme se finance via des commissions.

Qu'est-ce que cela signifie ? Très simplement, si cela ne fonctionne pas, l'association ne dépense rien. En revanche si cela fonctionne, et c'est le cas pour l'AFAD Ile-de-France, Paypal nous prélève 0.25 centimes d'euros par transaction + 1.4% du montant de chaque facture ainsi réglée.

Si ces coûts peuvent paraître significatifs, ils le sont moins au regard des frais de prélèvements, des frais d'impayés (notamment en cas de rejet) et du temps passé à traiter les paiements en chèques ou en espèces. Financièrement parlant, on s'y retrouve très largement !

Un deuxième investissement se fait au niveau humain, il faut en parler et communiquer pour sensibiliser les bénéficiaires à l'utilisation de la plateforme de paiement en ligne. Nous avons fait un vrai travail de

communication : diffusion d'informations sur notre site internet, communication orale des responsables de secteur ou des intervenants directement aux bénéficiaires.

#### **4) Quel est le bilan actuel ? Et pour l'avenir ?**

Concrètement, la dématérialisation des paiements (prélèvements, virements, paiements en ligne) est passée de 8% en 2012 à 52% en 2017, en valeur et sur l'ensemble des activités de l'AFAD ; sur l'activité PA/PH, ce taux est passé de 6 à 32% (dont environ deux tiers venant de tuteurs), toutefois le fait de pouvoir utiliser Paypal via un smartphone contribue à la progression de ce taux car les personnes peuvent ne pas avoir d'ordinateur et/ou de connexion, mais de plus en plus ont des smartphones.

Pour l'avenir, nous envisageons de mettre en place les factures en ligne, les attestations fiscales, l'objectif étant d'avoir de moins en moins de papiers !

*Témoignage de Margaux Basset – AFAD Ile-de-France – le 13/04/2017*